



Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral

Votre voie vers le brevet fédéral

Profil professionnel

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) travaillent dans des entreprises de toutes branches ou au sein des organes d'exécution (Suva, SECO, inspections cantonales du travail, organismes spécialisés). De par leur fonction, ils s'assurent que les entreprises mettent en œuvre les dispositions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Bénéfices et avantages

Le cours préparatoire, et ses modules, préparent de manière ciblée à l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste de la sécurité au travail et protection de la santé (STPS)». Ils sont axés sur l'acquisition des compétences requises et reposent sur des méthodes et des situations de travail concrètes. Ceci implique une formation et des processus de qualification orientés vers la pratique. L'objectif global est de transmettre des connaissances de base et savoir-faire techniques étendus dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La Suva a élaboré un concept de formation moderne, efficace et dynamique («Blended-Learning»), qui propose un mélange équilibré d'enseignement en classe (présentiel) et d'auto-apprentissage.

Les candidats ayant réussi l'examen professionnel fédéral sont autorisés à porter le titre protégé de «Spécialiste de la sécurité au travail et protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral». Ils sont reconnus en tant que spécialistes de la sécurité au travail, dans la fonction de chargé de sécurité, au sens de l'art. 11d de l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA).

Groupes cibles

- Cadres
- Préposés à la sécurité
- Conseillers externes aux entreprises
- Collaborateurs des organes de contrôle (Suva, SECO, inspections cantonales du travail, organismes spécialisés)
- Personnes intéressées à se perfectionner dans le domaine STPS

Conditions d'admission à la formation

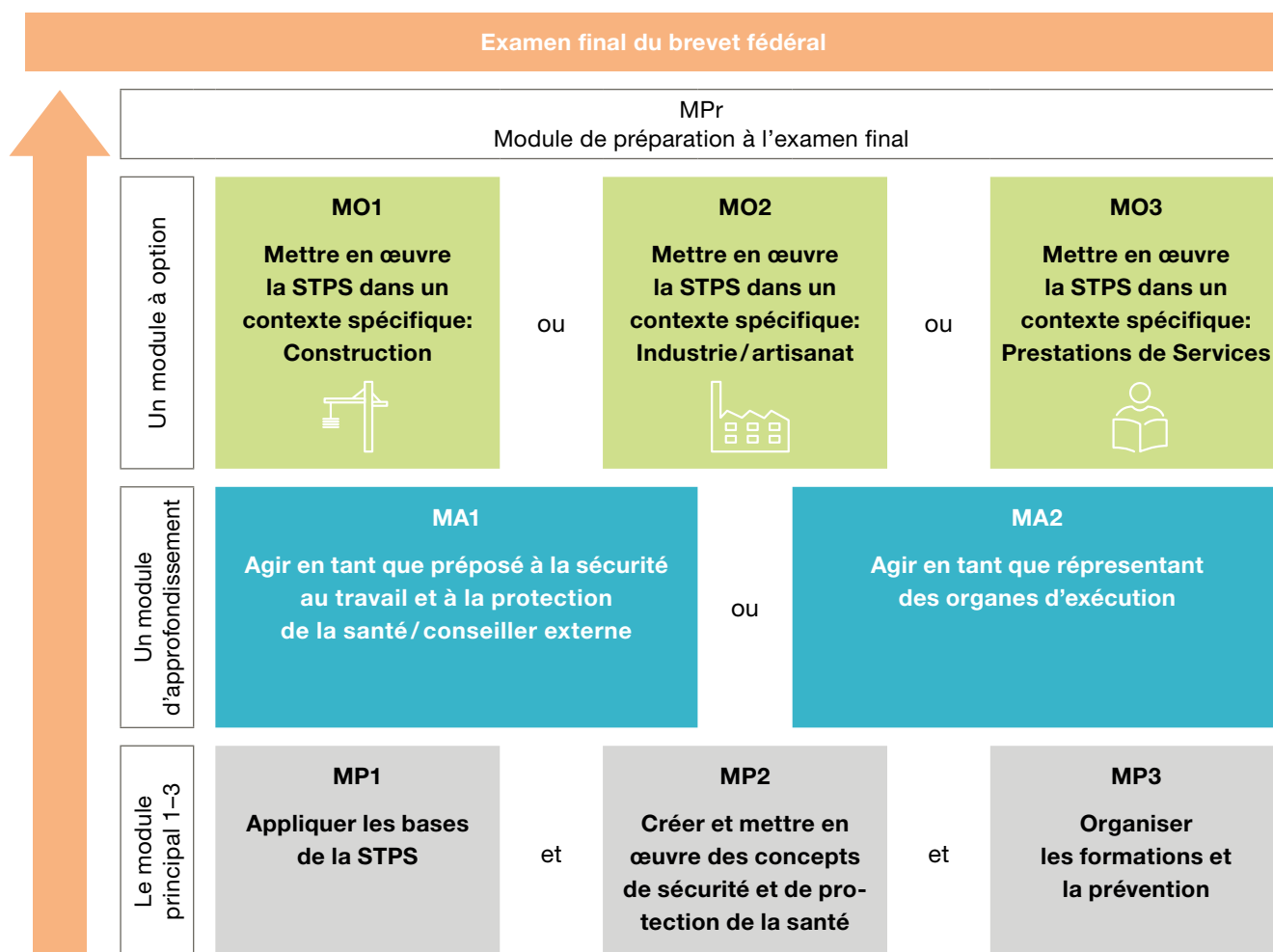
- a) Certificat fédéral de capacité (CFC) ou diplôme équivalent et au moins trois ans d'expérience professionnelle, ou
- b) Maturité gymnasiale, maturité spécialisée, certificat de culture générale ou diplôme équivalent et au moins cinq ans d'expérience professionnelle, ou
- c) Titre d'une haute école et au moins trois ans d'expérience professionnelle.

Au moment de l'inscription à l'examen final, l'expérience professionnelle requise d'au moins une année dans le domaine STPS, doit être acquise (www.diplome-stps.ch, Directives relatives au règlement d'examen STPS, Point 2.2).

Le module principal et les modules d'approfondissement et à option peuvent également être suivis individuellement, à titre de formation continue.

Les conditions exactes de participation sont précisées dans le descriptif des modules individuels (www.suva.ch/cours).

Formation modulaire



Le cours est structuré de façon modulaire, articulé en blocs. Il comprend au total 26 jours de cours en classe, répartis sur une année environ.

Entre les différents blocs, un apprentissage autonome est attendu de la part des participants. Sur le plan didactique, ce processus d'auto-apprentissage est guidé et soutenu de manière adéquate par une plateforme d'apprentissage spécialement conçue à cet effet. Des travaux pratiques en groupe sont également prévus.

Une des conditions d'admission à l'examen du brevet fédéral est d'avoir réussi les 5 examens de module: MP1, MP2, MP3, MA1 ou MA2, MO1, 2 ou 3.

Pour un succès optimal, il est suggéré de suivre l'ensemble des modules avec la même classe (par exemple f1 ou f2, etc.).

Nous recommandons également de suivre les modules dans l'ordre suivant, soit:

- 1. Le module principal 1-3**
(18 jours en présentiel répartis en 6 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: environ 12 jours)
- 2. Un module d'approfondissement**
(4 jours en présentiel répartis en 2 blocs, temps estimatif d'auto-apprentissage: environ 2 jours)
- 3. Un module à option**
(2 jours en présentiel répartis en 1 bloc, temps estimatif d'auto-apprentissage: environ 1 jour)
- 4. Le module de préparation à l'examen**
(2 jours en présentiel répartis en 1 bloc, temps estimatif d'auto-apprentissage: environ 2 jours)

Concept didactique «Blended Learning»

Le cours préparatoire Suva permet de se former en différents lieux et à différents moments, grâce à son concept didactique en Blended Learning. Les compétences nécessaires dans la pratique se trouvent au cœur de la démarche de formation.

«Le Blended Learning est un concept d'apprentissage intégré qui allie de manière optimale les possibilités d'interconnexion qu'offrent aujourd'hui l'internet ou l'intranet et les méthodes et supports d'apprentissage classiques. Ce dispositif didactique mixte permet, en tout temps et en tout lieu, d'apprendre, de communiquer, d'informer et de gérer les connaissances, tout en prévoyant des échanges d'expérience, jeux de rôles et rencontres personnelles lors de cours présentiels classiques.»

Sauter, A.M., Sauter, W. et H. Bender (2004): Blended Learning. Effiziente Integration von E-Learning und Präsenztraining. Luchterhand Munich

Préparation		Unités de formation mises à disposition sur une plateforme d'apprentissage (en fonction des modules)				
Groupes de travail		Etudes de cas spécifiques en fonction des modules				
Présentiel	Module MP1 2 blocs	Module MP2 2 blocs	Module MP3 2 blocs	Module MA1 ou MA2 2 blocs	Module MO1 ou MO2 ou MO3 1 bloc	Module MPr 1 bloc
Réflexion – transfert		Approfondissement et travaux pratiques en fonction des modules				
Test de compétences / auto-contrôle		Tests en ligne, grille de compétences, examens de modules				

Compétences opérationnelles et examens de modules

Compétences opérationnelles	Examens de modules
Module principal 1 (MP1)	
Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé	
- Assurer la pérennité de son réseau - Communiquer avec des partenaires - Développer ses propres compétences - Appliquer les méthodes de travail	- Diriger des projets - Agir dans des situations difficiles - Appliquer les bases légales
	Epreuve écrite
	60 minutes
Module principal 2 (MP2)	
Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé	
- Vérifier la compatibilité des demandes avec les aspects STPS - Créer et actualiser des concepts de sécurité et de protection de la santé - Procéder à des déterminations des dangers - Créer un concept en cas d'urgence	- Tenir des statistiques - Planifier et prendre des mesures - Conduire des analyses d'accidents - Procéder à des enquêtes sur des incidents (quasi-accidents)
	Etude de cas dirigée écrite
	90 minutes
Module principal 3 (MP3)	
Organiser les formations et la prévention	
- Concevoir des campagnes de prévention - Procéder à des formations et des instructions - Répondre aux demandes - Elaborer du matériel d'information	- Préparer des instructions de travail et des listes de contrôle - Sensibiliser les travailleurs
	Présentation orale
	15 minutes
Module d'approfondissement 1 (MA1)	
Agir en tant que préposé à la sécurité au travail et protection de la santé / conseiller externe	
- Intégrer la sécurité au travail et la protection de la santé dans les principes directeurs de l'entreprise - Conseiller la direction en suivant une approche stratégique - Participer à l'organisation des processus - Organiser le contact avec les différents organes et services (officiels) - Réagir aux rappels des organes et services (officiels)	- Participer aux contrôles des organes et services (officiels) - Effectuer des audits - Procéder à la réception de machines et d'installations - Contrôler des entreprises tierces - Garantir la gestion des infrastructures - Aider à renforcer la gestion de la qualité
	Epreuve écrite
	60 minutes
Module d'approfondissement 2 (MA2)	
Agir en tant que représentant des organes d'exécution	
- Mener des analyses de plans en vue d'approbations de plan - Examiner les demandes de dérogations - Rédiger des co-rapports et prises de position pour les organes et services (officiels) - Traiter les dénonciations - Planifier et préparer les contrôles - Procéder aux contrôles	- Effectuer le suivi des contrôles - Assurer la gestion des cas - Rédiger des rapports - Rédiger des décisions - Traiter les oppositions - Conduire des enquêtes pour sinistres - Assister les médecins du travail dans leurs examens
	Epreuve écrite
	60 minutes
Module à option 1-2-3 (MO1-2-3)	
Construction – Industrie et artisanat – Prestations de services	
Mettre en œuvre la STPS dans un contexte spécifique	
- Mettre en œuvre la STPS dans le secteur de la construction - Mettre en œuvre la STPS dans le secteur de l'industrie ou de l'artisanat	Mettre en œuvre la STPS dans le secteur des prestations de services
	Epreuve écrite
	60 minutes

Certificat de module

Chaque module est clôturé par un examen. Après réussite d'un examen de module, les participants obtiennent un certificat de module. En cas d'échec, une attestation de suivi de cours est délivrée.

Absence aux examens de modules

Les examens de module ont lieu aux dates fixées et annoncées à l'avance. En cas de maladie ou d'accident, le candidat est tenu d'informer le secrétariat du cours au plus tard le matin de l'examen et de fournir un certificat médical.

Répétition d'examens de modules

Les examens non réussis peuvent être répétés moyennant le paiement d'une taxe (CHF 250.-).

Examen professionnel

L'examen final du brevet fédéral est organisé par l'association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure STPS. Le règlement concernant l'examen professionnel, les directives relatives à ce règlement, ainsi que des informations complémentaires peuvent être consultés sur le site internet de l'association STPS: www.diplome-stps.ch.

Les dates d'examen ainsi que les décisions concernant l'admission à l'examen professionnel sont communiquées par la commission chargée de l'assurance qualité de l'Association STPS (commission AQ). En cas d'incertitude ou de doute quant à son admissibilité, il est recommandé de s'adresser directement à la commission AQ et de demander un examen préalable du dossier d'admission (www.diplome-stps.ch > Contact).

Important:

Une admission aux modules du cours préparatoire de la Suva ne garantit pas une admission à l'examen final. Chaque candidat est responsable de vérifier par lui-même s'il remplit les conditions d'admission à l'examen du brevet fédéral.

Les candidats ayant réussi l'examen professionnel fédéral sont autorisés à porter le titre protégé de «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral».

Support de cours

Les supports de cours sont accessibles via une plateforme d'apprentissage, dont l'accès est donné par courrier électronique lors du démarrage du cours (Start). L'usage d'un appareil électronique (ordinateur portable/tablette) est nécessaire durant la formation.

Frais de cours

Module principal 1–3	CHF 11500.–
Module d'approfondissement 1 ou 2	CHF 2500.–
Module à option 1, 2 ou 3	CHF 1500.–
Module de préparation à l'examen	CHF 1300.–

(avant les contributions directes au participant pouvant être accordées par la Confédération* et la CFST**). La finance de cours comprend les supports de cours, examens de modules, pauses-café et repas de midi.

Module principal 1–3	CHF 3810.–
Module d'approfondissement 1 ou 2	CHF 833.–
Module à option 1, 2 ou 3	CHF 479.–
Module de préparation à l'examen	CHF 429.–

(après les contributions directes au participant pouvant être accordées par la Confédération* et la CFST**). Ceci est une estimation, sans engagement de la part de la Suva.

Ne sont pas compris dans ce montant:

- les frais supplémentaires éventuels
- les taxes d'inscription à l'examen professionnel fédéral (facturées directement par l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS)
- les taxes d'inscription liées à la répétition des examens de module

* Le 15 septembre 2017, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle. Ainsi, les personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi un cours préparatoire et se présentant à l'examen fédéral, pourront recevoir une subvention fédérale directe couvrant jusqu'à un maximum de 50 % les frais de cours. Informations complètes sous www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html > Formation > La formation professionnelle supérieure > Contributions pour cours préparatoires aux examens fédéraux

**À compter de 2019, la CFST versera un montant à hauteur de 50 % de la somme versée par le SEFRI, plafonné à 4000.– CHF, aux candidats ayant droit à un financement axé sur la personne du SEFRI qui ont réussi l'examen professionnel de «Spécialiste STPS». À compter de 2019, la CFST versera 25 % des frais de cours pris en considération, dans la limite de 4000.– CHF, aux personnes non domiciliées fiscalement en Suisse qui ne peuvent ainsi pas prétendre à un financement axé sur la personne par le SEFRI. Vous trouverez plus d'informations sous <http://www.ekas.admin.ch/index-fr.php?frameset=1> > Services > Formation > Cours de formation avec participation de la CFST.

Lieu de formation

Lausanne et environs

Dates et inscriptions

Chaque module requiert une inscription séparée. Les dates de cours et d'examens de module ainsi que les modalités exactes d'inscription sont précisées dans le descriptif des modules individuels sous www.suva.ch/cours.

En sus des inscriptions en ligne (www.suva.ch/cours), veuillez svp nous faire parvenir les documents requis par module, via mail, à formation@suva.ch.

Soirées d'information

Des soirées d'information sont proposées à intervalles réguliers. Informations et inscriptions: www.suva.ch – terme recherché: «STPS».

Renseignements

Suva
Secteur formation Lausanne
Tél. 021 310 80 90
formation@suva.ch

Edition: novembre 2019

Référence

88296-1.f